



Du Côté de Torcé...

La Gazette Communale

N° 40 - Mai 2021

MAIRIE : 02.43.29.37.15

mairie.torce.72@wanadoo.fr

Lundi – Jeudi – Vendredi:

09h00 – 12h00

16h00 - 18h00

Mercredi:

09h00 – 12h00

Site internet : torceenvallee.fr



**AGENCE POSTALE
COMMUNALE** :

Tous les jours : 08h40 - 12h00

Fermée le Mercredi

Levée : 12h00 du Lundi au Vendredi
+ 8h00 le Samedi

BIBLIOTHÈQUE :

Mercredi : 15h30 – 18h30

Samedi et Dimanche : 10h00 – 12h00

DÉCHETTERIE :

Lombron – «Le Paturail»

02.43.20.93.23

Horaires d'été

Lundi : 09h00 – 12h00

Mercredi : 14h00 – 18h00

Vendredi : 14h00 – 18h00

Samedi : 09h00 – 12h00

*Les sacs jaunes sont à retirer en
mairie aux horaires d'ouverture ou à
l'épicerie Troup*

Depuis plusieurs semaines, nous constatons de nombreuses incivilités dans notre village (dépôts sauvages, déjections canines sur les trottoirs, jets de masques dans la nature ...). Rappelons que **l'article L. 541-3 du code de l'environnement** permet au maire qui constate l'abandon de déchets d'informer le producteur des faits et de le mettre en demeure. Des sanctions peuvent être prises et peuvent aller jusqu'à 150 000€.



Sommaire :

Du Côté des Actualités

Du Côté des Associations

Focus

Agenda

La Minute Gourmande



Services d'Urgences

Maison Médicale de Garde : N°116 117 (de 19h à minuit en semaine et de 8h à minuit les week-ends et jours fériés)

Pharmacies de garde : Numéro départemental 24h/24 7j/7 :

N° 0 825 12 03 04 + code postal ou 3237.fr

Centre Antipoison : Angers 02.41.48.21.21

Défibrillateur cardiaque : place de la mairie à côté de la boîte à livres



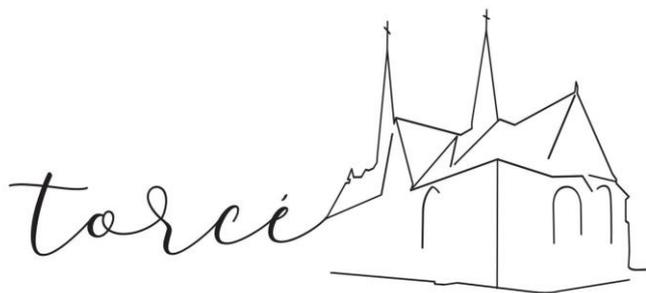
Du Côté des Actualités

● *Nouveautés et informations diverses :*

L'équipe Communication a décidé de publier 2 bulletins intermédiaires par an. Ils seront dorénavant disponibles chez nos commerçants en mai et septembre.

Le site internet s'est refait une beauté. Un grand merci à Émilie Lopes. Si vous souhaitez faire apparaître des informations complémentaires, nous sommes disponibles via le formulaire sur le site torceenvallee.fr. Vous avez aussi la possibilité de vous abonner aux alertes pour être tenu au courant dès la parution d'un nouvel événement.

Nous remercions Compo 72 d'avoir élaboré un nouveau logo pour notre commune. Il est d'ores et déjà utilisé pour nos documents officiels.



En janvier dernier, suite à un dysfonctionnement, la Poste n'a pas pu honorer la distribution des bulletins annuels en semaine 3. Et certains Torcéens ne l'ont pas du tout reçu. Nous vous présentons des excuses pour ce désagrément indépendant de notre volonté. Des exemplaires sont disponibles en mairie si besoin.

Nous vous rappelons que le concours photos est toujours d'actualité jusqu'au 30/09/2021. Nous attendons donc vos plus beaux clichés sur commune.torceenvallee@gmail.com afin d'illustrer la couverture du bulletin municipal annuel de janvier 2022.

● *PLUi:*



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Il vise à assurer les conditions d'une planification durable du territoire en prenant en compte les besoins des habitants et les ressources présentes tout en conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales.

Afin de permettre à chaque citoyen d'apporter ses réflexions, ses réclamations et ses remarques, un registre est ouvert en mairie et ce jusqu'à la délibération d'arrêt du projet (fin septembre 2021).

● *Élections Départementales et Régionales :*

Les services du Ministère de l'Intérieur ont mis en place une procédure numérique pour l'établissement des procurations.

Cette procédure partiellement dématérialisée, intitulée « maprocuration » est complémentaire de la procédure papier.

Cette tél procédure est ouverte au public depuis le 6 avril 2021, pour tous les scrutins à compter du 11 avril et dans la perspective des élections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin prochain.

Ce dispositif permet à l'électeur de donner procuration pour voter en France à une élection ou un référendum. Après s'être connecté sur le site <https://www.maprocuration.gouv.fr>, l'électeur mandant doit s'identifier avec France Connect et indiquer une adresse mail, puis se rendre dans n'importe quel commissariat ou gendarmerie, avec un justificatif d'identité et de l'email de confirmation de dépôt de la demande.

Toutes les infos sur servicepublic.fr - **Ma procuration.**

Du Côté des Actualités

● *La Fibre:*

SARTEL nous informe que les évolutions législatives et réglementaires récentes imposent aux constructeurs le pré-équipement en fibre optique pour les constructions neuves.



Des notices explicatives ainsi que des documents nécessaires à l'élaboration des projets sont disponibles sur le lien suivant : www.lafibrearrivechezvous.fr/je-fais-construire

● *École Marie Pape-Carpantier :*

École Publique Marie Pape-Carpantier Torcé en Vallée

INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2021

Les enfants **nés en 2018 ou avant** seront accueillis à l'école à partir du mois de septembre 2021.



Documents nécessaires :

- l'autorisation d'inscription (à récupérer à la mairie)
- le livret de famille (ou un extrait d'acte de naissance)
- le carnet de santé (ou la photocopie des pages des vaccins obligatoires)
- Pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école, un certificat de radiation.

Inscriptions (sur rendez-vous) :

- les mardis (de 8h30 à 17h30) :
4, 11, 18 et 25 mai
- les mercredis (de 8h30 à 12h00) :
5 et 26 mai

Pour prendre rendez-vous, merci de contacter l'école :

- par téléphone au **09.63.55.24.31**
- par mail
ce.0721243k@ac-nantes.fr

En cas de difficultés, un rendez-vous peut être fixé un autre jour.

Retrouvez tous les informations relatives à l'école sur son site : <http://ec-papecarpantier-72.ac-nantes.fr/>

Du Côté des Actualités

● *Élections du C.M.J. :*

Le conseil municipal jeunes, ou CMJ, est une représentation des jeunes de Torcé En Vallée afin de remonter les idées et projets des plus jeunes habitants du village.

Élu au suffrage universel pour un mandat de 2 ans, le CMJ est composé de 9 membres issus des classes de CM1, CM2 et 6^{ème}, et respectant la parité.

3 collèges ont pu voter afin d'avoir une représentativité de ces tranches d'âge :

9 sièges pour les CM1/CM2 de l'école Marie Pape-Carpantier

2 sièges pour les CM1/CM2 scolarisés hors commune

2 sièges pour les 6^{ème}

En amont, les 2 classes de l'école de Torcé ont accompagné le projet en étudiant tout le système électoral lors des cours d'Éducation Morale et Civique. Nous remercions chaleureusement Mme Mauger et M. Chupin, professeurs des classes de CE2/CM1/CM2 pour leurs implications.

Tous les candidats déclarés ont pu mener leur campagne électorale : les affiches des candidats avec leurs idées et projets ont été exposées sur les panneaux électoraux au niveau de la place de la Bascule.

Le samedi 13 mars ont eu lieu les élections à la mairie, dans les mêmes conditions que les adultes : carte d'électeur, isolement, émargement. Ces élections ont réuni 66% des jeunes votants. Merci aux parents qui ont joué le jeu d'accompagner leurs enfants tous motivés par ce projet.

Les 9 jeunes élus au CMJ, pour une durée de 2 ans sont:

CM1/CM2 scolarisés à l'école de Torcé :

CAMARA Moussa

DE MARCÉ Hugo

LOPES Isaline

ROUILLON Lylou

SURGET Clémence

CM1/CM2 non scolarisés à l'école de Torcé :

GUILLET Jules

MEDEL Arthur

6^{ème} :

BRIAL Louis

LEGENDRE Louna



Le premier conseil aura lieu dès que les conditions sanitaires permettront de se réunir afin d'élire le ou la maire / mairesse du CMJ et évoquer les premiers projets.

Du Côté des Actualités

- **Activités du périscolaire :**

Nous remercions les animatrices du service ALSH ainsi que les enfants pour avoir égayé le site du Dolmen avec des décorations de Pâques.



- **Antenne Relais:**



A ce jour, l'étude de faisabilité de l'antenne relais Free / Orange est toujours en cours pour le nouveau site proposé par le conseil municipal (Chemin du Gué aux Loups).

Nous sommes en attente du Dossier Information Mairie (DIM) qui sera à la disposition des Torcéennes et Torcéens dès réception. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous à ce sujet.

Du Côté des Actualités

● *Bonnes Pratiques :*

LE CHEMIN RURAL a trois critères cumulatifs :

- 1- il appartient aux communes,
- 2- il est affecté à l'usage du public,
- 3- il n'est pas classé comme voie communale mais est intégré au domaine privé de la commune donc sous le pouvoir de police du Maire.

Quelle est la différence entre un chemin rural et un chemin d'exploitation ?

Les chemins ruraux ont une vocation universelle et notamment agricole.

Ils permettent aux exploitants d'accéder aux diverses parties de leurs domaines. Ils appartiennent à la commune. Ils ne doivent pas être confondus avec les chemins et sentiers d'exploitation qui, eux, appartiennent aux propriétaires riverains qui en ont l'usage.

Chemin rural : quelles sont les obligations de la commune ?

La commune n'a pas l'obligation d'entretenir ces chemins même si, en principe, leur financement et dépenses d'entretien sont à leur charge.

L'attitude à adopter

Le code de bonne conduite, le savoir être et le respect de l'environnement et des utilisateurs doivent nous amener à utiliser ces chemins dans le respect et à des vitesses en lien avec la chaussée, c'est-à-dire **20 km/h*MAXIMUM**.

Ces chemins à vocation de desserte des riverains et d'exploitation des surfaces agricoles sont en effet des sources de dangers potentiels. Une vigilance et une attention particulière doivent être notre préoccupation de chaque instant.

Ces voies sont également des lieux de promenade, de randonnées pédestres, de parcours de VTT. De ce fait, un encombrement de la voie peut avoir lieu, il est donc du ressort du conducteur du véhicule de prendre toutes les précautions nécessaires pour rester maître de son véhicule dans l'espace imparti devant lui.

Profitez de notre campagne verdoyante, c'est prendre le temps de la respecter. Pour les gens pressés, il existe des voies plus adaptées à une circulation plus rapide.

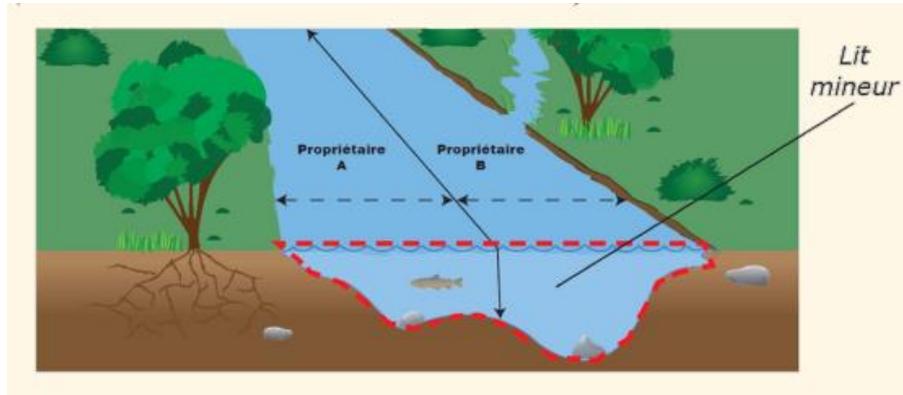
* Pour des raisons évidentes de sécurité, cette limitation est aussi valable dans les quartiers résidentiels (lotissement)



Du Côté des Actualités

ENTRETIEN DES COURS D'EAU :

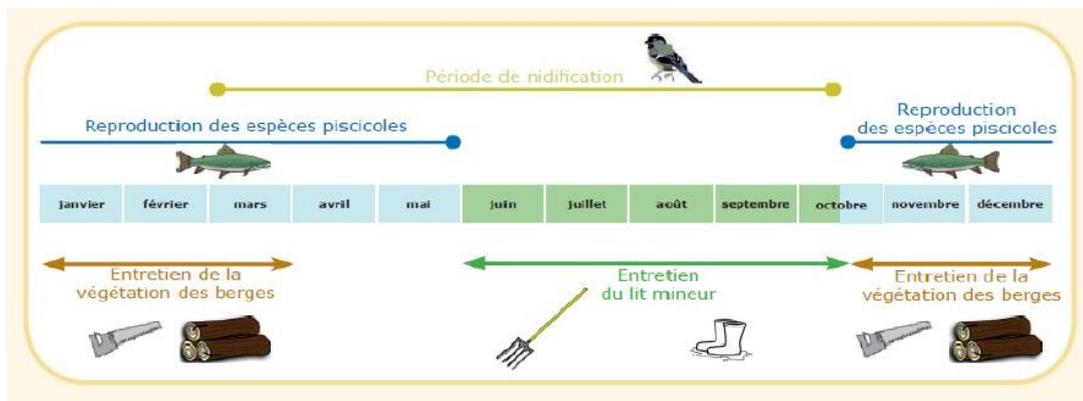
Sur les cours d'eau, le riverain est propriétaire de la berge et du fond du cours d'eau jusqu'à la moitié du lit (Article L215-2 du Code de l'Environnement)



Les propriétaires riverains des cours d'eau bénéficient d'un certain nombre de droits mais également de devoirs pour une gestion respectueuse du fonctionnement naturel des cours d'eau.

Les devoirs :

- Entretien obligatoirement la végétation des berges et du cours d'eau dans le respect des écosystèmes fragiles



- Ne pas modifier les régimes de l'eau
- Respecter le débit réservé afin que le cours d'eau garde un débit garantissant la vie, la circulation et la reproduction des espèces.
- Respecter la réglementation en s'informant auprès de la Direction Départementale des Territoires et en appelant le syndicat de rivière compétent

Les droits :

- Droit d'usage de l'eau : les riverains disposent d'un droit d'usage limité (< 1000m3 d'eau par an à des fins domestiques (arrosage du potager, abreuvement de troupeau) à condition de respecter un débit minimum pour l'équilibre des cours d'eau. En période de sécheresse, le prélèvement peut être interdit par arrêté préfectoral.
- Droit de pêche : Le propriétaire riverain détient le droit de pêcher sur la partie du cours d'eau qui lui appartient. Pour ce faire, il doit s'acquitter obligatoirement de la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques et d'une adhésion à une Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.

Du Côté des Associations

● *Torcé Loisirs :*

Comme la plupart des associations, Torcé Loisirs ne pourra pas organiser de manifestations tant que les mesures gouvernementales sont maintenues. Cependant nous souhaitons faire un focus sur deux activités qui perdurent pendant cette période : la musique et la bibliothèque.

LA BIBLIOTHÈQUE

Nous profitons de cet article pour remercier les bénévoles qui permettent le bon fonctionnement de cette activité culturelle.

Actuellement 7 personnes s'occupent de la bibliothèque et permettent ainsi aux habitants et aux élèves de l'école d'emprunter gratuitement des livres, BD et périodiques. Pourtant, malgré leur investissement, **un besoin de nouveaux bénévoles est nécessaire**, car faute de « nouvelles recrues », certains créneaux d'ouverture pourraient disparaître.

Nous nous adressons donc aujourd'hui, à toutes les bonnes volontés, disponibles quelques heures par mois.

Nous recherchons une personne susceptible d'assurer la permanence à la bibliothèque de 15h30 à 18h00, un ou deux mercredis par mois. Afin de maintenir son accès aux élèves sur le temps scolaire, nous avons également besoin d'un bénévole le lundi ou le mardi de 13h30 à 14h30 deux fois par mois.

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes disponibles.



Horaires d'ouverture :

Mercredi : 15h30/18h00

Samedi et dimanche : 10h00 /12h00

LA MUSIQUE

Nous souhaitons remercier Rodolphe Palluy qui a continué à assurer les cours par visio, puis sous leur forme classique pour ne pas pénaliser la dizaine d'inscrits de cette année. Dans cette optique, vous pouvez d'ores et déjà prendre des renseignements pour la rentrée prochaine.

Contact M. Palluy Rodolphe : 07 86 56 74 08

Même si nous ne sommes pas en mesure de programmer de festivité pour l'instant, toute l'équipe de Torcé Loisirs espère vous revoir très prochainement.

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements ou suggestions de nouvelles activités.

Président : Damien Breche 06 01 83 12 63

breche.damien@neuf.fr

Présidente adjointe : Gaëlle Delouche 06 18 94 10 21

gaelledelouche@sfr.fr

Trésorière : Magali Bureau,

Trésorière adjointe : Chantal Langlais

Secrétaire : Aurore Spitzer 06 32 95 00 25

Secrétaire adjointe : Karine Bourdais

Autres membres : Y.Loison, Y. Gicquel, J.Loison, F.Nielsen, E.Gicquel, M.Dumans, E.Colombe, Y.Doron, H.Troup

Bénévoles de la bibliothèque : D.Hérens, E.Legrand, J.Cotentin, A.Thomas, L.Beaufils, E.Vivet, N.Jarnouen.

Du Côté des Associations

● *Culture et Patrimoine :*

Félix Albert Gendrot: «Un américain, bienfaiteur de Torcé»

Félix Albert GENDROT (1866-1955) né à Boston USA, est le descendant de la famille Gendrot de Torcé.

Parmi ses aïeux :

* René Gendrot est né en 1687 au Palais rue des Rosiers à Torcé.

* Jacques Gendrot exerçait le métier tisserand en 1805 au niveau de l'auberge de l'Écu aujourd'hui 18 rue de la Poste.

* Marin Pierre Gendrot s'embarque pour New-York en 1847, et s'installe à Boston comme sculpteur.

Félix Gendrot, fils de Marin Pierre, fût peintre à Boston. On peut retrouver sur la « gazette de Drouot » quelques-unes de ses œuvres comme : LE RAMASSAGE DU BOIS MORT.

En 1926 il créa : L'œuvre des Malades de Torcé. Aujourd'hui 13 rue Notre Dame

Cette fondation, reconnue d'utilité publique le 27 mars 1927, consistait à maintenir dans sa maison de Torcé une infirmière, pour porter secours aux malades et blessés du village.

A sa mort le 4 octobre 1955, il en fit don à la commune.

L'œuvre comportait douze membres, faute de ressources suffisantes, le bureau de bienfaisance vendit la maison en décembre 1976.

La commune lui dédia une rue : A Félix Gendrot (lotissement à droite dans la rue St Roch)

A. Rousseau

Sources :

* « *Torcé en vallée, domaine de la Tour et de Notre Dame* » de Laure Levacher-Renoult.

* *Collection particulière*



● *Les Étoiles De Martine :*



Encore une année très difficile pour les Étoiles de Martine. Beaucoup d'interruptions suite au covid. Nous essayons de rattraper les cours dès qu'il est possible. Nous travaillons à la préparation du gala qui devrait avoir lieu le samedi 19 juin à Bonnétable.

Au cas où, nous avons prévu une autre date qui serait le 25 septembre. Comme d'habitude, mes élèves sont motivées et répètent dans la joie et la bonne humeur. Les chorégraphies sont différentes des autres années, vu les gestes barrières. Actuellement, les cours se font en extérieur pas toujours évident car nous sommes tributaires de la météo. Nous tenons d'ailleurs à remercier M. ROYER Maire de Torcé et son équipe pour son accompagnement et ses encouragements durant cette période difficile et très compliquée. Les costumes sont prêts, les décors bien avancés, nous attendons simplement la date du gala pour concevoir le décor principal. Nous souhaitons que cette période néfaste se termine très rapidement.

Prenez soin de vous

Le Président Maxime CACCIA

Du Côté des Associations

● *Groupe Sportif Torcéen :*



Pour la deuxième année consécutive, le traditionnel Motocross du Jeudi de l'Ascension est annulé.

Alors qu'une petite lueur d'espoir subsistait jusqu'à la fin mars, le durcissement des règles sanitaires a définitivement contraint le Groupe Sportif de Torcé-en-Vallée à renoncer à l'organisation de sa manifestation sportive.

Le confinement qui durera à minima jusqu'au 3 mai et l'instauration d'un couvre-feu à partir de 19h00 ne nous donnent plus aucune chance de préparer le circuit et de gérer l'intendance dans des délais suffisants.

Quand même le confinement serait levé à la date du 3 mai, nous n'aurions d'autre choix qu'une organisation à huis clos. Depuis sa création le Motocross de Torcé-en-Vallée a toujours été synonyme de fête populaire.

Cette ultime solution n'est pas envisageable car la recette des entrées est indispensable à l'équilibre financier de nos épreuves sportives.

De plus, nous ne pourrions donner aucune visibilité à nos nombreux partenaires qui nous soutiennent depuis 2 décennies.

Après 2020, cette nouvelle annulation est difficile à accepter quand on sait le travail accompli par les bénévoles sur le circuit Marcel Seery.

Une grande partie de l'hiver a été consacrée à l'entretien des 7 hectares du site sportif et des infrastructures.

L'épreuve du Jeudi de l'Ascension est la seule source de revenu pour l'organisation (pour mémoire, recette épreuve 2019 = 99.817 €)

Malgré l'absence de revenu, il nous faudra honorer le règlement des charges fixes (impôt foncier, affiliation FFM, Assurances contre le vol, l'incendie et Responsabilité Civile, abonnements Eau Potable, Electricité, Téléphone) et continuer à entretenir le terrain et les bâtiments.

Cette équation va devenir difficile à résoudre sans le soutien des collectivités territoriales et de partenaires privés.

En attendant des jours meilleurs, tous les projets d'investissement sont reportés (extension du bâtiment pour accueil salle de presse et réunion de jury, électrification du paddock, ...).

Maintenant, la priorité sera l'organisation de séances d'entraînement dès lors que les contraintes sanitaires seront allégées ou levées.

Pour finir, je tiens à remercier tous ceux qui nous donnent l'énergie et les moyens pour espérer une reprise rapide de notre activité sportive, source de plaisir et de bien-être : les bénévoles, les partenaires privés, la commune de Torcé-en-Vallée, le Département de la Sarthe, la Région des Pays de la Loire, la Fédération Française de Motocyclisme et la Ligue Motocycliste Régionale des Pays de la Loire.

Soyez assuré que, dès à présent, nous mettons tout en œuvre pour que la future épreuve de 2022 puisse se réaliser dans les meilleures conditions.

Bien cordialement,

Christian LETESSIER
Président du Groupe Sportif de Torcé-en-Vallée

● *Les Autres Associations :*

AFN	TUFFIER Auguste	
AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS	AVIGNON Jean-Luc	jeanlucavignon@orange.fr
COMITE DES FÊTES	PORTAIS Miguel	delmig-72@hotmail.fr
GÉNÉRATIONS MOUVEMENT	MILLET-DÉRUBÉ Marie Josée	mjderube@yahoo.fr
LA VALLÉE DES ENFANTS	LEMOINE Adeline	apelavalleedesenfants@gmail.com
SAPEURS POMPIERS	EVARD Christophe	ci.beaufay@sdis72.fr

Focus

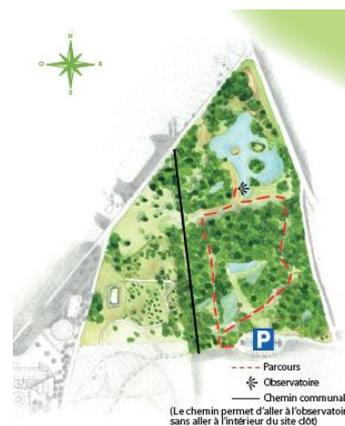
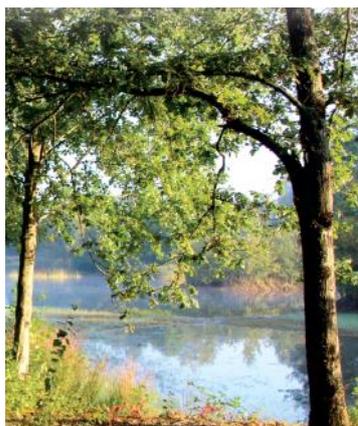
● *Envie de changer d'air ... :*

Vous recherchez un endroit où vous promener, vous détendre en pleine nature, en famille ou entre amis, découvrir la faune et la flore de notre belle région, eh bien pensez à l'Espace Naturel Sensible de la Belle Inutile.

Situé près du parc des Sittelles, vous pourrez découvrir un circuit de 2km et observer toute la diversité de ce site au niveau de l'Observatoire.

Informations : Communauté de Communes du Gesnois Bilurien tél : 02.43.54.80.40

https://www.sarthe.fr/sites/sarthe.fr/files/documents/montfort_belle-inutile_maj_10-20.pdf



Agenda

Sous réserve en fonction des restrictions sanitaires

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS	LIEUX
13/05/2021	ENTRAINEMENTS	GST	TERRAIN DE MOTO CROSS
29/05/2021	CONCOURS DE PÉTANQUE	TORCÉ LOISIRS	PETITE SALLE
02/06/2021	CONCOURS DE PÉTANQUE	GÉNÉRATIONS MOUVEMENT	SALLE CÉRÈS
18/06/2021	FÊTE DE LA MUSIQUE	TORCÉ LOISIRS	PETITE SALLE
26/06/2021	FÊTE DE L'ÉCOLE	ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES	TERRAIN DE MOTO CROSS
27/06/2021	RANDONNÉE GOURMANDE	COMITÉ DES FÊTES	SALLE CÉRÈS
13/07/2021	DÉFILÉ AUX FLAMBEAUX ET FEU D'ARTIFICE	COMITÉ DES FÊTES ET COMMUNE	BOURG ET MOTO CROSS
14/07/2021	MÉCHOUI ET TIR A LA CARABINE	COMITÉ DES FÊTES ET COMMUNE	SALLE CÉRÈS
22/07/2021	PIQUE NIQUE	GÉNÉRATIONS MOUVEMENT	SALLE CÉRÈS
09/08/2021	LIBÉRATION DE TORCÉ	COMMUNE	BOURG
02/09/2021	INSCRIPTIONS DANSE	LES ÉTOILES DE MARTINE	SALLE CÉRÈS
05/09/2021	COURSES CYCLISTE	COMITÉ DES FÊTES, COMMUNE, PATRIOTES DE BONNÉTABLE ET ARTISANS COMMERÇANTS	BOURG ET MOTO CROSS
17/09/2021	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES	PETITE SALLE
18-19/09/2021	JOURNÉES DU PATRIMOINE	CULTURE ET PATRIMOINE TORCÉEN	ÉGLISE
22/09/2021	CONCOURS DE BELOTE	GÉNÉRATIONS MOUVEMENT	SALLE CÉRÈS



Palets bretons

Un peu de gourmandise avec ces palets bretons pur beurre dont on ne fait qu'une bouchée.



Pour une vingtaine de palets :

- 4 jaunes d'œuf
- 150 g de sucre en poudre
- 200 g de beurre mou
- 260 g de farine
- 1 sachet de levure chimique
- 1 petite cuillère de fleur de sel

Préchauffer le four à 170°.

Mettre dans un bol les jaunes et le sucre.

Fouetter pour les blanchir. Ajouter le beurre juste mou (pas fondu) et fouetter à nouveau.

Ajouter la farine tamisée, la levure et la fleur de sel.

Mélanger avec une spatule sans excès et sans trop travailler la pâte.

Envelopper la pâte dans un film et réserver 2h au frigo.

Etaler sur un centimètre d'épaisseur et découper des disques avec un emporte-pièce de 6 cm de diamètre. Les poser sur une toile de cuisson AVEC l'emporte-pièce pour qu'ils cuisent ensemble afin de conserver leur forme de palet. Sans emporte-pièce, les cuire dans un moule à mini muffins.

Enfourner environ 15 min (à ajuster selon l'épaisseur, le four ...) Ils ne doivent pas brunir. Ils sont encore un peu mous après cuisson. Les laisser bien tiédir avant de les démouler.

Démouler sur une grille et laisser refroidir entièrement.

Retrouvez la recette en détails ici : <https://mamantambouille.fr/palets-bretons/>